

49^e NATIONALE D'ELEVAGE Saint Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi

Charnoz sur Ain

21 et 22 Septembre 2024

Château de Messimy

01800 Charnoz sur Ain

Point GPS : 45.86447 - 5.22261



CENTRALE
CANINE



JURY	Vincenzo Parmiciano (I)	Aïdi	Toutes classes
	Vincenzo Parmiciano (I)	Dogue du Tibet	Toutes classes
	Bernard Léger (CH)	Saint-Bernard	classes Champion - intermédiaire - ouverte
	Vincenzo Parmiciano (I)	Saint-Bernard	Classes Baby - Puppy - Débutant - Jeune - Sénior - Vétéran
Ring d'honneur : Jury collégial			

La répartition par classe et par juges pourra être modifiée en fonction du nombre de chiens engagés

Programme :

Le samedi 21 septembre

14 h à 16 h TAN

16 h 30 Conférence

19 h 30

Dîner

Mise à l'honneur de nos Champions du club lors du dîner

Le dimanche 22 septembre

8 h Entrée des chiens

9 h Début des jugements

12 h Apéritif

15 h Concours jeune présentateur
(non officiel)

15 h 30 Ring d'honneur

N'oubliez pas de vous munir :

- ◆ du passeport européen pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- ◆ de la carte de tatouage

Restauration dimanche midi :

Pizza Bruno - Buvette

repas champêtre du Samedi soir

sur réservation uniquement : 25 € (boissons comprises)

Apéritif et ses amuses bouche

Salade & Terrine

Cuise de Bœuf à la broche et son gratin Dauphinois

Fromage blanc

Tarte Bressanne & tarte aux pralines.

**Clôture des engagements :
8 septembre 2024 Date de réception**

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'affixe ;

Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe «service vétérinaire»).

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

l'âge du chien est calculé au jour du jugement.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois.

CLASSE JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois.

A partir de 15 mois, l'exposant peut inscrire en classe jeune si le chien a moins de 18 mois, en classe intermédiaire s'il a moins de 24 mois, ou en classe ouverte s'il estime que le chien est suffisamment développé.

Le propriétaire est seul à estimer s'il inscrit son chien en jeune, intermédiaire ou ouverte, sachant que seules les classes intermédiaire et ouverte ouvrent droit à l'attribution du CACS.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens âgés de quinze mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La

récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE DEBUTANT - Pour les chiens âgés de 9 à moins de 12 mois.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 à moins de 9 mois.

CLASSE BABY - Pour les chiens âgés de 4 à moins de 6 mois.

Groupe SENIOR - Pour les chiens âgés de 6 ans à moins de 8 ans.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans.

LOT D'AFFIXE - un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.

LOT DE REPRODUCTEUR - un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles).

COUPLES : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire »

PAIRES : 2 chiens de même sexe, de même race et de même variété appartenant au même propriétaire

(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, JEUNE, CHAMPION DE BEAUTÉ, DEBUTANT, PUPPY, CHIOT, VÉTÉRAN.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
 - e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 - f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSBDT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

RESPONSABILITÉ - Le club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'expo-

sition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le club organisateur ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Le ring d'honneur sera jugé par un jury collectif.

Dans le cas où les classes comptant pour l'attribution du CACS seraient jugés par des juges différents, le CACS serait attribué par le jury collégial

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

Se munir du certificat antirabique.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

Hébergements :

Hôtels

Hotel La Béragère

145 Route de Lyon - 01800 Pérouges
Tel : 04 74 34 77 77.

Hotel Le Chanel

73 Pont de Chazey - 01800 Villieu Loyes Mollon
Tél : 04 74 61 94 80.

Hotel Ibis

5 Allée Pré Caillat - 01700 Saint Maurice de Beynost
Tél : 04 72 88 06 80.

Camping :

Les Plages de L'Ain

11 Chemin du stade - 01800 Saint Maurice de Gourdans
Tél : 04 74 35 82 93.

DEMANDE D'ENGAGEMENT

49^e NATIONALE D'ÉLEVAGE SAINT BERNARD - DOGUE DU TIBET - AIDI

une feuille par chien (photocopies acceptées)

les engagement papiers doivent obligatoirement être adressés à :

CEDIA - NE CFSBDT - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

accompagnés obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre du **C.F.S.B.D.T.**,

ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique

pour les chiens venant de l'étranger ou d'un département français contaminé

Renseignements : Françoise CLERGET : c_clerget@orange.fr - Audrey SABOTAVA (06 24 81 15 41)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : St Bernard Poil long St Bernard Poil court Dogue du Tibet Aidi

Nom du Chien : _____

Identification : _____

LOF : _____ Né le : _____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ n° Adhérent : 2024/ _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Je ne souhaite pas que mes coordonnées (adresse - téléphone) apparaissent au catalogue

Classe d'engagement : Ouverte Champion* Jeune 9/18 mois Intermédiaire 15/24 mois
Travail** Débutant 9/12 mois Puppy 6/9 mois Baby 4/6 mois
Groupe Senior (de 6 à 8 ans) Vétéran (à partir de 8 ans)
TAN (à partir de 15 mois) Confirmation Confirmation à titre initial
Lot d'affixe (préciser l'affixe : _____) Lot de Reproducteur

** Classe « Travail » fournir les justificatifs SCC ou FCI. * Classe « Champion » fournir la photocopie du titre homologué par la SCC ou la FCI.

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN, de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection. les qualificatifs EXC ou EXC + permettra de faire progresser votre chien pour le titre de champion club.

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte et TAN obligatoire.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Par mon inscription j'autorise le CFSBDT à reproduire les photographies prises officiellement lors de la manifestation, et ce sans contrepartie aucune.

Fait à _____ le _____
Signature du propriétaire

Participation aux frais	Tarif	Tarif adhérent CFSBDT	Sommes adressées
1 ^{er} chien Toute classe (catalogue compris)	49 €	37 €	
2 ^e chien	41 €	29 €	
Pour chacun des suivants	30 €	20 €	
TAN à partir de 15 mois	34 €	18 €	
Conférence sur le standard (1 ou 2 personnes)	15 €	15 €	
Carte dentaire (à partir de 15 mois)	8 €	5 €	
Bilan morphologique (à partir de 15 mois)	5 €	0 €	
Jeune présentateur	8 €	5 €	
Repas du samedi soir	25 €	25 €	
Aucun engagement ne sera remboursé			
Total des engagements			

Les engagements en classe :
lots de reproducteurs, lots d'affixe, paires et couples : 10 €
(gratuits pour les adhérents du CFSBDT). Inscription sur place.

Pour l'engagement en classes Paires et Couples la présentation de la carte d'identification sera exigée lors de votre inscription sur place.

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.
Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 45 €
34 € pour les adhérents du club.

Engagements internet : <https://cedia.fr>

Transaction par internet :

1€ supplémentaire pour frais administratifs.

Clôture des engagements : 8/09/24 (date de réception)

" Le partenaire de vos évènements canins "



CYNO-PRO

Votre spécialiste du chien et du chat



*Des espaces uniques
avec plus de 10 000 références
rien que pour eux !*



SAINT-DIÉ (88)

27 Av. de Verdun - 88100 Saint-Dié
03 29 57 68 79



WASSELONNE (67)

4 rue Industrielle - 67310 Wasselonne
03 88 04 26 87



RUMILLY (74)

3 Avenue du Trelod - 74150 Rumilly
04 58 98 08 28



ANDELNANS (90)

13b Route de Montbéliard - 90400 Andelnans
03 84 55 80 00



TERVILLE (57)

5 Bcle du Ferronnier - 57180 Terville
03 82 88 32 14

